

## LE COMITÉ PÉDAGOGIQUE EST COMPOSÉ DE :

### Professeurs d'Université

Mathias AUDIT, Professeur à l'Université de Paris Ouest - Nanterre La Défense (Paris X),  
Professeur associé à Sciences Po

Thomas CLAY, Professeur à l'Université de Versailles Saint-Quentin, Doyen honoraire de la Faculté  
de droit et de science politique, Directeur du Master Arbitrage & Commerce international

Xavier DELCROS, Avocat et Professeur honoraire, Directeur délégué aux partenariats de l'EFB

Natalie FRICERO, Professeur à l'Université de Nice-Sophia-Antipolis, Directrice de l'Institut  
d'études judiciaires de la Faculté de droit, des sciences politiques, économiques et de gestion,  
Expert indépendant auprès du Conseil de l'Europe

Serge GUINCHARD, Professeur émérite de droit privé à l'Université Paris II (Panthéon-Assas),  
Recteur honoraire de l'Académie

Charles JARROSSON, Professeur à l'Université Paris II (Panthéon-Assas),  
Directeur du Master 2 Contentieux, arbitrage et modes alternatifs de règlement des conflits

### Avocats

Martine BOURRY D'ANTIN, Avocat au barreau de Paris,  
Responsable de la commission ouverte Modes amiables de résolution des différends

Louis DEGOS, Avocat au barreau de Paris

Jean-Yves GARAUD, Avocat au barreau de Paris

Silvestre TANDEAU de MARSAC, Avocat au barreau de Paris

Nathalie TISSEYRE-BOINET, Avocat au barreau de Paris

### Magistrat

Martine BOITTELLE-COUSSAU, Avocat honoraire, Magistrat honoraire, Médiateur

### Partenaires

**AFA** (Association Française d'arbitrage)

Geneviève AUGENDRE, Avocat au barreau de Paris, Présidente de l'AFA

**AFPDC** (Association Française des Praticiens du Droit Collaboratif)

Charlotte BUTRUILLE-CARDEW, Avocat au barreau de Paris et de Londres, Présidente de l'AFPDC

**AME** (Association des Médiateurs Européens, Centre de Médiation du Barreau de Paris)

Hirbod DEHGhani-AZAR, Avocat au barreau de Paris, Président de l'AME

**Institut du droit des Affaires Internationales de la CCI**

Yves DERAÏNS, Ancien secrétaire général de la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI,

Président de l'Institut du Droit des Affaires Internationales de la CCI,

Président de la Cour d'Arbitrage du Jerusalem Arbitration Centre (JAC)

Antonias DIMOLITSA, Vice-Président, Institut du droit des affaires internationales de la CCI

**CFA** (Comité Français de l'arbitrage)

Carole MALINVAUD, Avocate au barreau de Paris, Présidente du CFA, Présidente de la Commission  
française de l'arbitrage international de la Chambre de Commerce Internationale (CCI)

Jacques PELLERIN, Avocat au barreau de Paris

**CMAF** (Centre de Médiation et d'Arbitrage)

Sophie HENRY, Déléguée générale du CMAF

**IEAM** (Institut d'Expertise, d'Arbitrage et de Médiation)

Gilles de COURCEL, Président Honoraire de IEAM

**IFOMENE-ICP** (Institut de Formation à la Médiation et à la Négociation)

Stephen BENSIMON, Directeur de l'IFOMENE, Médiateur AME,

Raynald de CHOISEUL, Directeur de l'IFOMENE, Médiateur au CMAF,

Responsable du Master 2 pro « Communication et médiation d'entreprise »

### EIMA ÉCOLE INTERNATIONALE DES MODES ALTERNATIFS DE RÈGLEMENT DES LITIGES

enseignement dispensé sous la responsabilité de :

Martine BOURRY D'ANTIN, Avocat au barreau de Paris

Silvestre TANDEAU de MARSAC, Avocat au barreau de Paris

Sandrine BURBURE, Avocat au barreau de Paris,

Directrice de la formation continue

Contacts à l'EFB :

Emmanuelle SCHIRRER-CUISANCE, Avocat au barreau  
de Paris, Directrice adjointe de la formation continue

Tél : 01 80 22 01 56

Adeline PAILLARD, Assistante de la formation continue

Tél : 01 80 22 01 57

E-mail : [EIMA@efb.fr](mailto:EIMA@efb.fr)



1 rue Berryer - 92130 - Issy-les-Moulineaux  
Tél : 01 80 22 01 53 - [www.efb.fr](http://www.efb.fr)

# EIMA

École Internationale  
des Modes Alternatifs  
de Règlement  
des Litiges

Dans le cadre de la formation continue des avocats, le Barreau de Paris et l'École de Formation du Barreau (EFB) proposent un enseignement de 130 heures qualifiantes pour permettre aux avocats conseils des parties de maîtriser l'ensemble des modes amiables de résolution des litiges.

**Le périmètre d'enseignement** couvrira l'ensemble

des modes de règlement des litiges :

- Arbitrage
- Médiation
- Conciliation
- Droit collaboratif et procédure participative

qu'ils soient conventionnels, judiciaires ou institutionnels et qu'ils aient pour vocation de régler des différends nationaux ou internationaux.

Cet enseignement, centré sur le rôle de l'avocat dans les modes alternatifs de règlement des litiges et en particulier sur sa capacité à accompagner le client, présentera une spécificité forte : **la déontologie.**

## VOLET 1 > FÉVRIER / AVRIL 2015

### 55 H D'ENSEIGNEMENT « PRÉ-REQUIS » OBLIGATOIRE

AUPRÈS DES PARTENAIRES DE L'EIMA ET DU BARREAU DE PARIS

Une équivalence partielle ou totale pourra être consentie, pour le tronc commun de 55 heures, aux avocats ayant suivi une formation équivalente au cours des années antérieures à 2015, de façon à ce qu'ils puissent, après admission par le comité pédagogique, suivre les modules supplémentaires de l'EIMA.

Pour sa promotion 2015, l'EIMA accueillera 60 candidats.

La sélection des candidats sera effectuée sur dossier. Les dossiers de candidature devront comporter un CV, une lettre de motivation, et sont à adresser avant le 10/02/2015 par e-mail à l'adresse : EIMA@efb.fr

## VOLET 2 > AVRIL / NOVEMBRE 2015

### 75 H D'ENSEIGNEMENT ASSURÉES PAR L'EFB

AU SEIN DE L'EIMA ET RÉPARTIES COMME SUIVIT :

- > **30 h d'enseignement approfondi**  
et commun aux différents modes alternatifs

#### 1. La clause, la convention > 6h

- la clause de règlement des litiges  
(clauses simples, clauses mixtes, clauses pathologiques)
- la convention de mise en œuvre de la clause de règlement :
  - convention d'arbitrage
  - contrat de médiation
  - convention de procédure participative
  - clauses communes aux conventions
  - difficultés de mise en œuvre

#### 2. L'éthique et la déontologie : Le rôle de l'avocat > 6h

- Le choix des modes de règlement
- L'accompagnement du client
- Les pièges à éviter

#### 3. L'optimisation des coûts de gestion des procédures : rémunération de l'avocat et des acteurs (arbitres, médiateurs, experts) et gestion des coûts > 6h

#### 4. Les litiges complexes > 6h

- Litiges multipartites, litiges connexes

#### 5. Les spécificités des litiges internationaux > 6h

- Conflits de lois,
- Conflits de juridiction,
- Ordre public et lois de police

#### > 45 h d'enseignement spécifique aux différents modes alternatifs

Droit collaboratif, procédure participative > 15h

+

Médiation > 15h

+

Arbitrage > 15h

A l'issue du cycle de formation de 130h, le comité pédagogique de l'EIMA appréciera la validation des connaissances des candidats.

**La mention EIMA 2015** ou « **École Internationale des Modes Alternatifs de règlement des litiges du Barreau de Paris** »

pourra être apposée par l'avocat sur sa documentation et dans sa communication professionnelle, sous réserve du respect des dispositions applicables du Règlement intérieur national et du Règlement intérieur du Barreau de Paris.